

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.		Date d'inspection Le 18 février 2026	
Nom de l'établissement Le Club Anna Malenfant 2		Numéro de permis 2006540	
Adresse 500 rue Centrale Dieppe NB E1A 6V7		Numéro de téléphone (506) 383-8470	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sarah Babineau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité était sur les lieux cet après-midi pour effectuer une inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Vérifications
- Les dossiers des membres du personnel renferment
- Compétences et formation
- Dossiers administratifs tenus sur les lieux
- Fiches des médicaments administrés
- Santé
- Médicaments

Durant l'inspection, la mentore a observé la journée de Superb Mercredi, les ateliers dans le gymnase, la transition de l'intérieur à l'extérieur ainsi que le départ des enfants.

Le ratio a été respecté lors de la visite.

original signé par
Sarah Babineau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 19 février 2026

Date

original signé par
Tania LaCasse

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"